

Apav. Repenser la mobilité et encourager les déplacements doux



Les adhérents et militants d'Apav ont assisté à la projection d'un documentaire édifiant sur la ville galicienne de Pontevedra, aujourd'hui interdite aux voitures.

L'assemblée générale d'Apav, mercredi, a été l'occasion d'évoquer les aménagements envisageables, à Morlaix, pour sécuriser et encourager les circulations douces.

L'association a également évoqué les mesures nationales pouvant être prises en ce sens.

L'assemblée générale de l'association À pied à vélo (Apav) s'est déroulée mercredi soir, à Kernéguès, en présence d'une partie des 70 adhérents.

Benoît Grolleau, coprésident avec Michel Péron, a présenté, en préambule de la réunion, la projection d'un documentaire relatif à la ville galicienne de Pontevedra, en Espagne, qui est

la première cité déclarée « sans voiture ».

Le maire de cette ville de 83.000 habitants a réussi à convaincre ses administrés de l'intérêt collectif d'un tel projet et, à l'issue de cinq mandats, a prouvé que « vivre dans une cité sans voiture, c'est possible ».

Protéger les plus vulnérables

De son côté, Apav n'en est pas encore là et continue à militer pour le « développement des déplacements au quotidien à pied et à vélo ». Jean-Claude François, cosecrétaire avec Jean-Pierre Cloarec, explique : « Nous menons de nombreuses actions pour convaincre les décideurs d'aménager les espaces urbains et d'organiser le partage de la rue, en protégeant les plus vulnérables d'abord, le piéton et le cycliste, selon le principe du code de la rue ».

Des études ont montré que 80 % des usagers parcourent

entre 5 et 10 km lors du trajet domicile-travail et souvent le vélo est même plus rapide. Il ajoute : « À Morlaix, les solutions existent, pistes cyclables ou marquage au sol en bleu, limitation à 30 km/h, sas vélo aux feux tricolores, et nous sommes écoutés, mais pas entendus ; aussi, rien ne se fait ! ».

Propositions de moyens d'action

Il ajoute : « Nos nombreux contacts et courriers vers Morlaix communauté, au sujet du schéma vélo, mais aussi vers la députée sur les textes de la loi de Finance, par rapport à l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique ou encore sur l'IKV (Indemnité kilométrique vélo), sont autant de moyens d'actions pour encourager les bonnes pratiques et le développement des liaisons douces ».

▼ Contact

Courriel : apiedavelo@laposte.net